

Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : 05.49.29.83.07

☎ : 05.49.29.61.52

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2018

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 Mai

L'an deux mil dix-huit,

Le 6 Juin 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, BAILLARGE I, STONE A, MERCIER S, DELAIRE, REVRANCHE MF,
AIRVAULT JL, CAHIER CH, RENAUD F, MORIN H.

REPRESENTÉS : COWLES K par STONE A

ABSENTS : LANGLAIS J CH, VIDAULT W,

SECRÉTAIRE : RENAUD F

Objet : Procès-verbal du 4 Mai 2018

Le procès-verbal du 4 Mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Objet : Effacement des réseaux aériens : rue des Chaumes, rue de la Nouzillière, RD, Chemin de la Garenne et route de Villeblanche

M. le Maire rappelle que lors d'un conseil précédent, l'assemblée avait donné un accord de principe pour l'effacement des réseaux dans la rue des Chaumes, rue de la Nouzillière, RD, dans le cadre du renforcement engagé par GEREDIS.

GEREDIS finance le renforcement des lignes avec mise en câble souterrain des lignes électriques et de l'éclairage public; reste à la charge de la commune les mâts pour l'éclairage public et les Télécom à mettre dans le sol. La part restant à charge de la commune pour les travaux d'orange s'élèveraient à 54000 € TTC et à 15 541,34 € TTC pour l'éclairage public.

Après délibération le conseil est favorable à la réalisation du renforcement mais souhaite une nouvelle phase de négociation et d'optimisation des coûts en particulier avec orange.

La subvention à demander au SIEDS pour la fourniture des candélabres est de 3 750 €. Le conseil est favorable à cette demande de subvention.

Pour l'effacement (programme CTER) rue des Chaumes, Route de Ville Blanche et chemin de la Garenne, le conseil ne souhaite pas la réalisation de la totalité de cette opération et demande que l'estimation pour le tronçon du chemin de La Garenne entre la rue des Chaumes et le transformateur actuel soit précisée.

Objet : Retrait de la délibération RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

M. le Maire informe que la mairie a été destinataire d'un courrier de la préfecture concernant la délibération relative au RIFSEEP du 6 Avril 2018. Ce dernier stipule qu'elle n'est pas règlementaire pour le motif suivant : Il ne doit pas être fait de distinction entre les bénéficiaires de l'IFSE et ceux du CIA. Il propose de retirer cette délibération. Le conseil valide cette proposition.

Objet : Nouvelle délibération RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire)

Suite au retrait de la délibération du RIFSEEP, M. le Maire propose de revoir la délibération du RIFSEEP en mentionnant les mêmes bénéficiaires pour IFSE et CIA ainsi que les mêmes conditions, de prévoir une enveloppe de 100€ pour le groupe 2 des adjoints techniques (agent d'entretien des locaux) et de fixer la date d'application au 1^{er} septembre 2018. Le conseil est favorable et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Indemnité Eglise pour la remplaçante de Mme BINEAU Nicole

M. le Maire fait part au conseil que suite à l'arrêt de travail de Mme BINEAU Nicole, Mme LAMY Marie-Andrée la remplace pour ouvrir et fermer l'église durant son absence. Il propose que Mme LAMY Marie-Andrée bénéficie de l'indemnité Eglise au prorata du temps effectué. Le conseil est favorable.

Objet : Communauté de communes Mellois en Poitou : Mutualisation des inventaires des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager

M. le Maire fait savoir que la communauté de communes Mellois en Poitou propose de réaliser, pour les communes, le recensement des zones humides dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Chaque commune doit être en possession de son propre inventaire.

La participation de la commune serait de 2 500€ sur 3 ans.

Le conseil est favorable et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Recensement de la population en 2019

M. le Maire avise le conseil qu'en 2019, du 17 janvier et 16 février, aura lieu le recensement de la population et qu'il y a lieu de désigner un coordonnateur communal. Il propose de nommer Mme PUAUD Corinne. Le conseil est favorable.

Questions diverses

Cimetière :

Pour le remplacement de la grille du cimetière il est fait 2 propositions :

- une tôle en bas et une grille en haut ou
- une tôle en bas et tôle en haut

Etant donné que le mur a été refait à hauteur identique le conseil décide la réfection de la grille à l'identique.

Affichage

Le Conseil décide d'enlever le panneau d'affichage de vieille ville qui est situé devant l'ancienne propriété DEMPURE étant donné sa vétusté.

Eglise

La demande de dérogation du taux maximal de subvention pour la restauration des peintures a été envoyée à la préfecture.

Prochain conseil :

-le 4 juillet à 20h30

Le Maire.